

Votre régime frais de santé en chiffres en 2022



Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2022 prevoyancepharma.com

Ce document présente la synthèse des comptes 2022 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Faits marquants

Après une année 2020 atypique, marquée par l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises dans ce contexte, les exercices 2021 et dans une moindre mesure 2022 se traduisent par un accroissement de la charge des prestations : « rattrapage » des soins et plein effet de la réforme du 100 % santé sur le dentaire, l'optique et en 2021, les aides auditives, avec un meilleur remboursement pour l'assuré.

En médecine douce, les assurés bénéficient depuis le 1er janvier 2021 de la prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute. De nouveaux services ont été mis en oeuvre à partir de 2021, au titre du Haut degré de solidarité : Hospiway (aide à la préparation d'une hospitalisation) et C'Evidentia (prévention visuelle). L'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile a également été renforcé. Les taux de cotisations du régime des anciens salariés, exprimés en % du plafond de la Sécurité sociale, sont stables depuis plusieurs années. Les cotisations en euros n'ont donc pas augmenté depuis 2020 (dernière hausse de + 1,51 % au 1^{er} janvier 2020). Il convient, par ailleurs, de rappeler que les cotisations n'évoluent pas en fonction de l'âge et que les retraités dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an bénéficient d'une réduction de leur cotisation santé de 180 € à 348 € par an selon leur revenu.

Les frais de gestion du régime restent très compétitifs (moins de 7 % des cotisations).

Le compte de résultat reste tout juste équilibré en 2022 malgré l'augmentation de la charge de prestations. Les assurés ont également bénéficié en 2022 des services et actions du Haut degré de solidarité pour lesquels des évolutions et une communication spécifique sont prévues en 2023.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais liés au financement des services santé : 3,3 € par assuré
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,12 % des cotisations nettes de taxes

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

18,5 M€ HT à charge des anciens salariés

2,4 M€ prélevés sur la réserve de couverture



Charges de prestations

19,3 M€



Réserves

Réserve générale : 9,9 M€
Réserve de couverture : 50,0 M€



16 200 anciens salariés
1 700 ayants droit

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2022 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

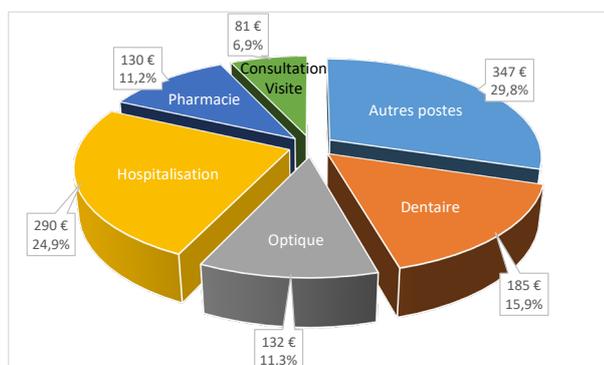
Comptes 2022

Le résultat 2022 est à l'équilibre malgré la hausse de la charge de prestations. Les frais restent très compétitifs. Ils représentent 6,78 % des cotisations HT et les prestations versées représentent 92,3 % des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de 50,0 M€ au 31 décembre 2022 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an.

Réserve de couverture	en M€
Réserve de couverture au 01/01	48,1
Dotation par le fonds collectif	3,2
Financement de l'abondement de l'année	-2,4
Produits financiers	1,1
Réserve de couverture au 31/01	50,0

Comptes santé (RPC+RS)	en M€
Cotisations payées par les anciens salariés HT	18,5
Abondement financé par la réserve de couverture	2,4
Total cotisations HT	20,9
Frais de gestion	- 1,4
Prestations versées	-19,3
Résultats technique et financier	0,2
en % des cotisations HT	1 %

En moyenne chaque assuré a bénéficié de : 1 165 € de remboursements sur l'année

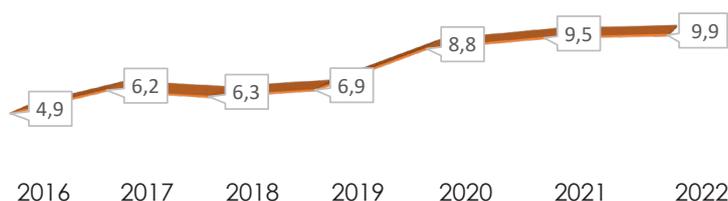


Les postes optique, dentaire et aides auditives bénéficient désormais du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2022, le régime dispose de 9,9 M€ de réserves, soit 47,5 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	9,5
Résultat de l'année	0,2
Produits financiers nets	0,2
Réserves santé au 31/12/2022	9,9
en % des cotisations HT	47,5 %



Perspectives 2023

En 2023, les faits marquants à ce jour sont :

- Le renforcement des services et actions du Haut degré de solidarité suite à l'enquête réalisée en 2022. Le prochain numéro de la lettre d'information CONTACT présentera les nouveaux services et actions à la disposition des salariés et anciens salariés.
- Une baisse annoncée de certains remboursements de la Sécurité sociale, notamment pour le dentaire, qui augmentera la charge du régime frais médicaux.